

Décision DG n° 2018 - 27

du **31 JAN. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions
et actualisation des recommandations » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, et L.5324-1;
- Vu** la décision DG n°2018-09 du 12 janvier 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions et actualisation des recommandations » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2018-10 du 24 janvier 2018 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions et actualisation des recommandations » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres auprès du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire « Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules et port d'implant mammaire, bilan des actions et actualisation des recommandations » jusqu'au 23 Janvier 2019 :

Madame DUPERRAY (Marianne)
Monsieur FERON (Jean-Guillaume)
Monsieur GANACHAUD (François)
Monsieur GAULARD (Philippe)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **31 JAN. 2018**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe